



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 39511

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude exprimée par les professeurs de sciences économiques et sociales à la suite de l'annonce le 17 juillet 2008 d'un projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique. En effet, ils tiennent à rappeler que les sciences économiques et sociales contribuent largement à l'éducation citoyenne, tant par les contenus que les méthodes mises en oeuvre. Par ailleurs, la filière SES offre de nombreux débouchés et les effectifs sont en constante augmentation. Cette réussite tient pour beaucoup à la cohérence des enseignements proposés. Les enseignants s'alarment en conséquence d'une réforme conduite dans l'urgence, avec une phase de concertation prévue pour s'achever à la fin de l'année. Ce calendrier très serré risque de faire la part belle aux pressions d'associations proches des milieux patronaux dans la rédaction des programmes. Les professeurs s'inquiètent donc d'une dérive qui pourrait conduire les groupes de pression à participer à la rédaction des programmes de l'enseignement secondaire au lieu de laisser travailler en toute transparence, une commission composée d'universitaires et d'enseignants du secondaire. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles garanties de réelle concertation, pluralisme et transparence, le Gouvernement entend présenter dans le cadre de l'élaboration du contenu des programmes scolaires.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39511

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 195

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629